

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat

Paris, le 15 décembre 2017

Mesdames et Messieurs,

Vous avez bien voulu me faire part de vos propositions sur les contrats de transition écologique par un courrier commun du 8 décembre dernier et je vous en remercie. J'ai eu l'occasion de l'exprimer directement à plusieurs d'entre vous : la concertation et l'échange sont au cœur de la démarche des contrats de transition écologique. Aussi, nous accueillons vos remarques avec intérêt — et je constate avec satisfaction que nous partageons un grand nombre d'intuitions, notamment en ce qui concerne l'interministérialité forte de ces contrats, en particulier pour leur volet social, la nécessité d'un fort appui en ingénierie ou l'indispensable association de tous les acteurs des territoires.

Comme vous l'aurez constaté, l'ordre du jour de la réunion du **21 décembre** du Conseil national de la transition écologique prévoit une présentation des futurs contrats. Cette réunion sera l'occasion d'aborder plus en détail les questions que vous soulevez dans votre courrier ; et, naturellement, l'échange pourra se poursuivre en 2018.

Sans attendre cette échéance, permettez-moi de revenir sur les principes fondateurs des contrats de transition écologique.

Ceux-ci doivent être compris comme la déclinaison, à l'échelle de nos territoires, de l'ambition écologique de la France à l'échelle internationale et nationale. Ils doivent traduire cette dernière en actes concrets, dans nos bassins de vie et d'emploi, de manière perceptible et tangible. Ils seront structurés en trois volets : volet territorial, volet entreprises et volet social.

Pour cela, ils seront l'occasion d'expérimenter une nouvelle forme d'action de l'Etat, où celui-ci mobilise **une ingénierie technique renforcée sur le territoire**, tant de ses propres services qu'en finançant la collectivité pour cela, **une ingénierie financière** (guichet unique pour l'identification et la mobilisation des lignes de financement ad hoc), **une ingénierie sociale** (mobilisation des outils de reconversion) et **une ingénierie administrative**, comprenant notamment l'adaptation des procédures et des normes là où elle s'avère nécessaire, dans le respect des objectifs de celles-ci.

.../...

Destinataires :

Marylise Léon, Secrétaire nationale de la CFDT
Florent Compain, Président des Amis de la Terre
Joël Vormus, Directeur du CLER - Réseau pour la transition énergétique
Cécile Ostria, Directrice de la Fondation pour la Nature et l'Homme
Michel Dubromel, Président de France Nature Environnement
Pierre Perbos, Président du Réseau Action Climat

Ainsi, à travers la mise en place d'un « guichet unique » et la mise à disposition des moyens de l'État, les contrats de transition écologique préfigurent le rôle de la future agence nationale de la cohésion des territoires, et permettent à l'administration d'être réellement accompagnante. Ils visent à créer des démonstrateurs de la transition écologique qui fassent référence, comme à accompagner les salariés, les entrepreneurs et les territoires concernés par les mutations économiques qu'engendre la transition — en premier lieu la décarbonation de notre économie.

Ces contrats comporteront **des objectifs de résultats chiffrés et mesurables** (m² rénovés, kW/h économisés, tonnes de CO₂ évitées, etc.) et feront l'objet d'une évaluation systématique. Les critères seront adaptés à chaque situation, en s'appuyant sur les modèles qui font déjà référence, par exemple le label Cit'ergie de l'ADEME. Il s'agira de mesurer de manière concrète à la fois les progrès des territoires vers la transition écologique dans toutes ses dimensions et de disposer au niveau national de mesures d'impact et de progrès.

Le **suivi national** du dispositif s'organisera dans le cadre de la conférence nationale des territoires, laquelle en constitue l'instance de référence, en lien avec les différentes institutions consultées et parties prenantes concernées. Les travaux de préparation des contrats ont été initiés lors de la réunion du 17 juillet dernier de la conférence nationale des territoires et c'est à sa réunion du 14 décembre que la doctrine des contrats de transition écologique a été publiée. Au-delà et comme cela sera le cas dès la semaine prochaine, le CNTE sera impliqué. Au-delà des échanges institutionnels, je tiens à ce que nous maintenions un lien direct : mon cabinet et les équipes du ministère sont à votre disposition pour cela.

A l'échelle de chaque territoire de contrat, un comité de suivi sera mis en place, coprésidé par le préfet et le président de l'EPCI, associant les principales parties prenantes et les autres acteurs du territoire, notamment les ONG et syndicats.

A l'automne 2018, ce suivi national et territorial alimentera la réflexion que je souhaite mener sur le **déploiement** plus large du dispositif. A ce titre, j'ai bien pris note de votre souhait d'en généraliser la méthode dans les meilleurs délais : nous nous rejoindrons encore sur cet objectif, dès lors que les premiers territoires pilotes nous auront nourris de leur expérience.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

Sébastien LECORNU

